

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 19 novembre 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE JEUDI 19 novembre 2015, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Claude Lefebvre Yves Walsh
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général

ABSENT :

Réjean Leclerc

295-11-2015

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Attendu que la secrétaire-trésorière madame Joanne Villeneuve est absente;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que monsieur Paulin Leclerc soit et est nommé afin d'accomplir la tâche de secrétaire d'assemblée.

Adopté.

296-11-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

297-11-2015

EMPRUNT : REFINANCEMENT (N/D : 202-111)

Considérant qu'une erreur s'est glissée sur la résolution 270-11-2015 adoptée lors de la séance régulière du 9 novembre 2015;

Attendu que le terme a une échéance de douze (12) mois aurait dû se lire avec le taux variable comme suit :

5 850,40 \$ 3.45 % 20 septembre 2016

Que le taux variable est constitué du taux préférentiel actuel, soit 2.70%, majoré de 0.75% pour une période de douze (12) mois;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt en date du 20 septembre 2015 au montant de 23 401,60 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **04-97**. Ce contrat, a été signé pour **cinq (5) ans** selon la résolution 221-09-2014, et a un terme à échéance de **douze (12) mois** avec un taux variable de 3.45%.

Que le remboursement annuel, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé par celui-ci.

Adopté.

298-11-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h15.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Paulin Leclerc, secrétaire d'assemblée